

**COMITE DIRECTEUR
du
16 et 17 février 2024**





7. Délégation Clubs & Territoires

P. DEPETRIS

7.1. Point général

The background features a vertical gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are present: one on the left side curving from the top towards the bottom, and another on the right side curving from the top towards the bottom, partially overlapping the first.

Point Général

- L'agence Nationale du Sport a publié ses traditionnelles notes de cadrage pour l'année 2024
- **Notes de Cadrage ANS – PSF**
 - Cadrage des demandes PSF
 - Limitation à 15% des fonds attribués sur les actions du PPF
 - Fongibilité des fonds entre territoire ultramarin mais la baisse de l'enveloppe d'un territoire ne peut pas être supérieure à 50% de l'enveloppe initiale
 - Attente d'une régionalisation des notes de cadrage fédérale avec un diagnostic territorial
 - Déploiement des politiques en lien avec les JOP 2024 et GCN 2024
 - Vacances Olympiques et paralympiques (4,57M€)
 - Identification des clubs début mars
 - Notification de l'enveloppe fin mars
 - 1000 Emplois Socio Sportifs
 - Veiller à renforcer les interventions en direction des actions concourant à la féminisation et à la lutte contre toute forme de violence

Point Général

- **Note de Cadrage ANS – PEP 5000 Génération 2024**
 - Dispositif reconduit sur la période 2024 à 2026
 - 3 axes
 - 3000 Equipements de proximité
 - Critères identiques à PEP 5000 mais en renforçant le lien avec l'école
 - Equipements situés à proximité d'un établissement scolaire
 - Convention d'utilisation et d'animation avec l'établissement scolaire
 - 1500 cours d'école actives (design) et sportive (petits équipements)
 - Relais des 30' d'activité physique quotidienne et 2h de sport en + au collège
 - 500 Equipements structurants
 - Priorité aux territoires carencés urbains et ruraux
 - 1/3 des équipements financé dans chaque région, situé en QPV ou proche

Point Général

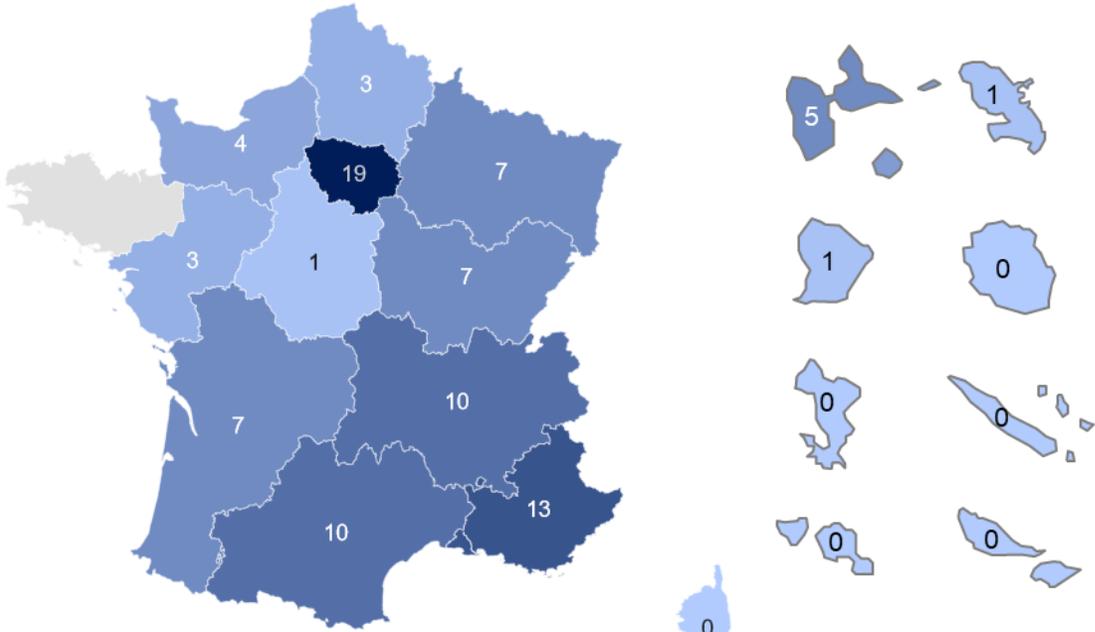
Retour sur le suivi de la non réaffiliation des clubs

- Le suivi des clubs non réaffiliés pour la saison 2023/2024 a été effectué en deux phases :
 - Phase 1 : identification des clubs non réaffiliés et envoi aux comités départementaux.
 - Phase 2 : identification des clubs non réaffiliés ou sans retour des Comités à l'issue de la phase 1 et prise de contact direct (phoning).
- La synthèse est présentée ci-après.

STATISTIQUES RENOUVELLEMENT AFFILIATION

93 associations contactées pour le renouvellement d'affiliation (juillet - aout 2023)

	ARA	BFC	BRE	COR	CVL	GES	GUA	GUY	HDF	IDF	MAR	MAY	NAQ	NCA	NOR	OCC	PFR	PDL	REU	SUD	WEF	Total
En attente	3	5					3	1	2	8	1		3			3		2		6		37
Non	5	1	2			7				3			3		2	6		1		5		35
Oui	2	1			1		2		1	8			1		2	1				2		21
Total	10	7	2	0	1	7	5	1	3	19	1	0	7	0	4	10	0	3	0	13	0	93



Avec Bing
© GeoNames, Microsoft, TomTom

STATISTIQUES RENOUVELLEMENT AFFILIATION

93 non renouvelées - 37 non réponses - 35 réponses

Motifs des 35 associations ne souhaitant pas renouveler leur affiliation

	ARA	BFC	BRE	GES	IDF	NAQ	NOR	OCC	PDL	SUD	Total
Dissolution	1			2		2			1		6
Liquidation judiciaire		1									1
Loisirs exclusivement / Offre économique pas avantageuse	1			3	1			2		1	8
Mise en sommeil	1		1			1	1	2		2	8
Divers	2			2	2			2		2	10
Arrêt de la section basket (omnisport)			1				1				2
Total	5	1	2	7	3	3	2	6	1	5	35

Nombre de licenciés des 35 associations dont l'affiliation n'est pas renouvelée

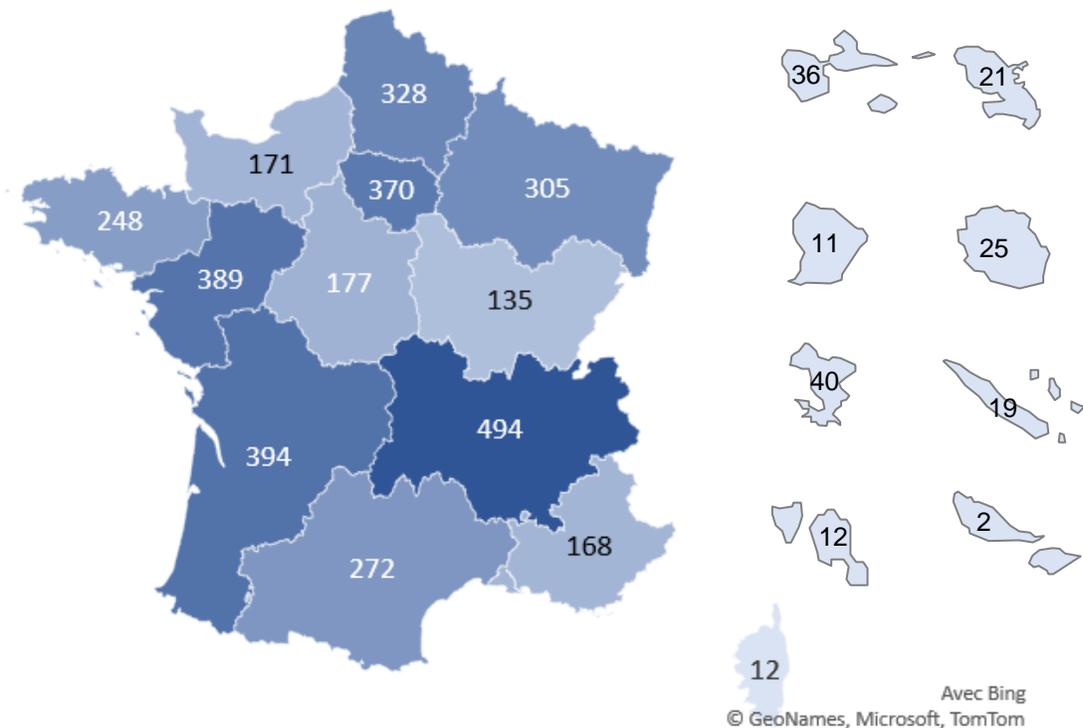
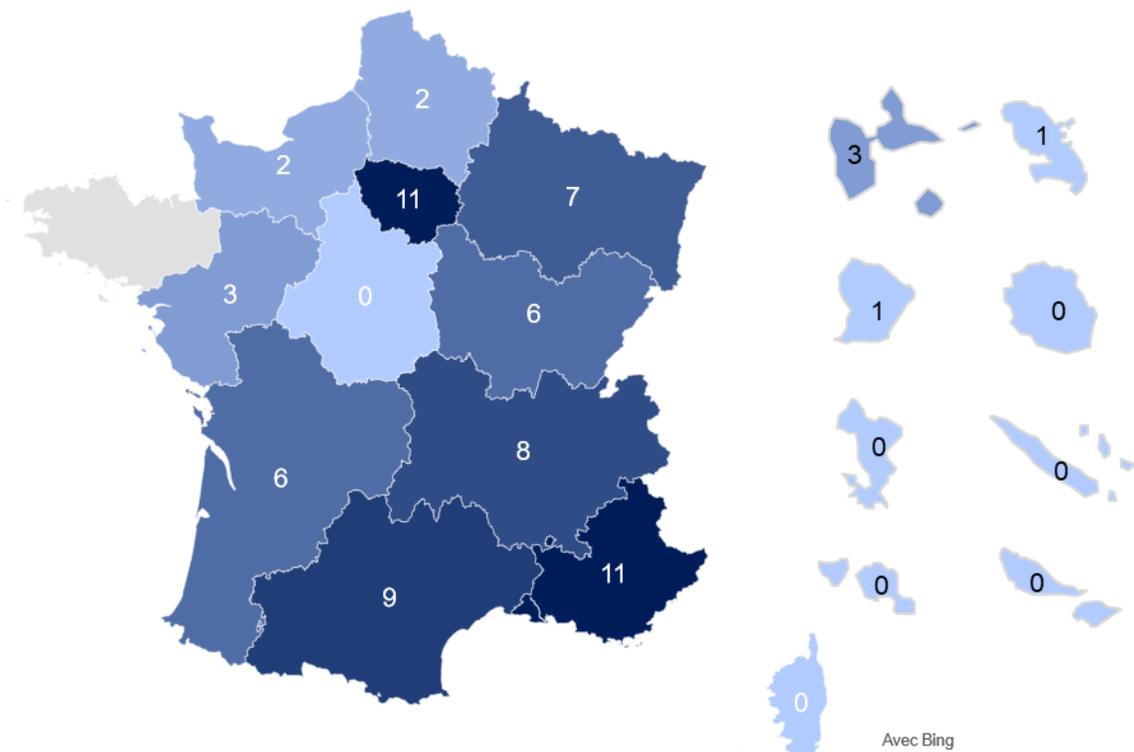
	ARA	BFC	BRE	GES	IDF	NAQ	NOR	OCC	PDL	SUD	Total
Dissolution	15			0		3			12		30
liquidation judiciaire		233									233
Loisirs exclusivement / Offre économique pas avantageuse	43			75	13			34		17	182
Mise en sommeil	7		8				18	28		2	63
Divers	119			37	14			73		83	326
Arrêt de la section basket (omnisport)			26				63				89
Total	184	233	34	112	27	3	81	135	12	102	923

Le nombre total de licenciés pour les 72 clubs non renouvelés = 1319

STATISTIQUES RENOUVELLEMENT AFFILIATION

	ARA	BFC	BRE	COR	CVL	GES	GUA	GUY	HDF	IDF	MAR	MAY	NAQ	NCA	NOR	OCC	PFR	PDL	REU	SUD	WEF	Total
NB de clubs non renouvelés	8	6	2			7	3	1	2	11	1		6		2	9		3		11		72
NB de clubs renouvelés	494	135	248	12	177	305	36	11	328	370	21	40	394	19	171	272	12	389	25	168	2	3629
Taux de renouvellement	98%	95,74%	99,20%	100%	100%	98%	92%	91,67%	99%	97,11%	95,45%	100%	98,50%	100%	98,84%	96,80%	100%	99,23%	100%	93,85%	100%	97,82%

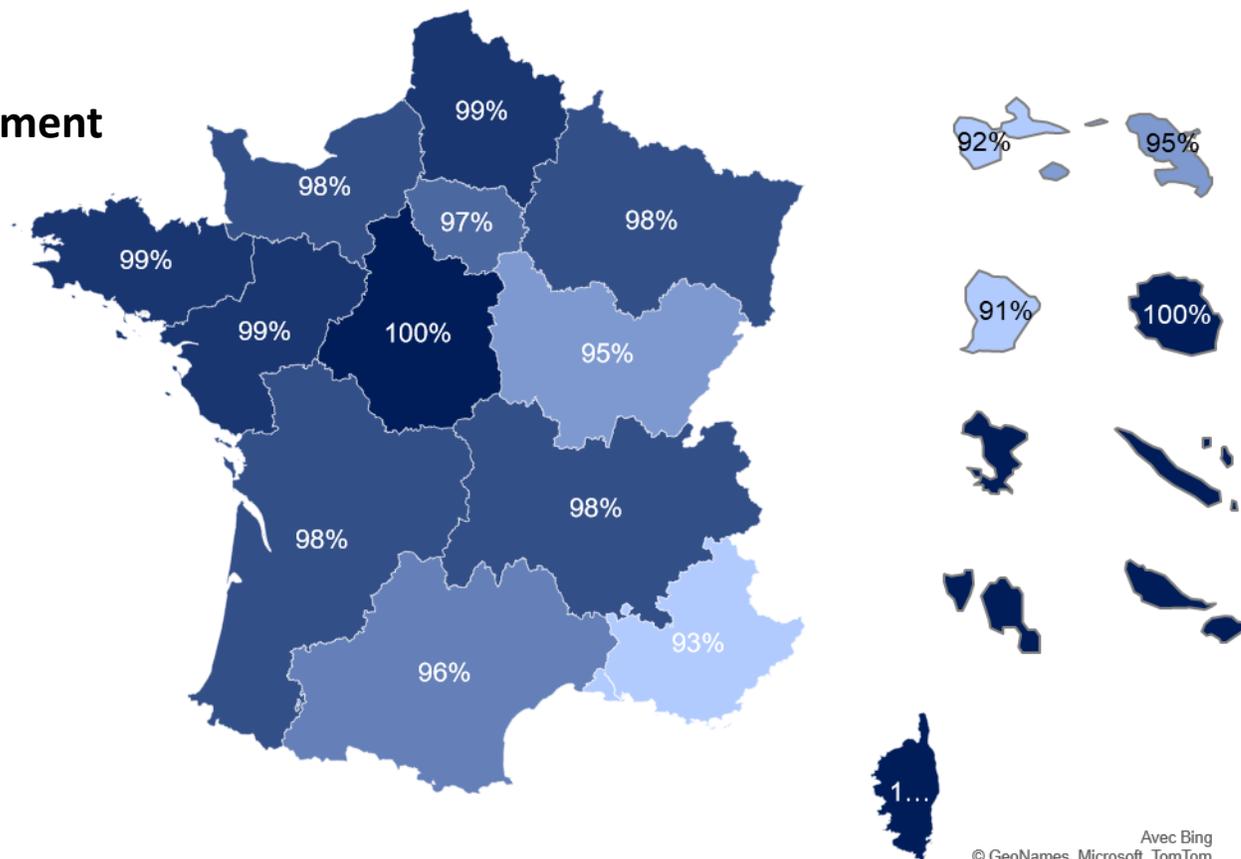
Nombre de clubs non renouvelés



STATISTIQUES RENOUVELLEMENT AFFILIATION

	ARA	BFC	BRE	COR	CVL	GES	GUA	GUY	HDF	IDF	MAR	MAY	NAQ	NCA	NOR	OCC	PFR	PDL	REU	SUD	WEF	Total
NB de clubs non renouvelés	8	6	2			7	3	1	2	11	1		6		2	9		3		11		72
NB de clubs Renouvelés	494	135	248	12	177	305	36	11	328	370	21	40	394	19	171	272	12	389	25	168	2	3629
Taux de renouvellement	98%	95,74%	99,20%	100%	100%	98%	92%	91,67%	99%	97,11%	95,45%	100%	98,50%	100%	98,84%	96,80%	100%	99,23%	100%	93,85%	100%	97,82%

Taux de renouvellement



STATISTIQUES AFFILIATIONS 2023-2024

	ARA	BFC	BRE	CVL	GES	GUA	GUY	HDF	IDF	MAY	NAQ	NOR	OCC	PDL	Total général
2023	3	3	5	2	5	2	1	4	11	1	6	2	7	2	54
juin					1				1		2				4
juil	1	2	1	1	2		1	2	2		1		1		14
août	1		2		1	1			3	1		1	2		12
sept				1					1				3		5
oct						1		1	2			1	1	2	8
nov	1	1	2		1			1			3				9
déc									2						2
2024				1					1						2
janv				1					1						2
Total général	3	3	5	3	5	2	1	4	12	1	6	2	7	2	56

- **56** nouvelles associations affiliées
- **7** associations refusées
- **1** nouvel établissement affilié (*HALL of FAME*)

72 associations affiliées en 2022-2023 !

7.2 Sujets à débat / décisions

The background features a vertical gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the right side, creating a sense of depth and movement. One line starts near the top center and curves downwards towards the bottom right. The other line starts near the top right and curves downwards towards the bottom center, intersecting the first line.

Territoires

Territoires

Point Général

- **La Commission Fédérale Territoires va mettre en œuvre sur le mois de février et début mars des entretiens de suivi de projet de structure pour les comités répondant aux critères ci-dessous**
 - Comités de moins de 2500 licenciés au début de l'olympiade
 - Comités ayant moins de 10% de clubs demandeurs au titre du PSF
 - 2 Comités de moins de 5000 licenciés par ligue métropolitaine
 - Les comités dont le montant PSF 2023 est en baisse par rapport à 2022
 - Comités n'ayant pas déposé de dossier PSF

Clubs

FFBB<> Clubs

Affiliations [Modifications règlementaires]

Etat des lieux – Identification des manques dans les Règlements 2023 - 2024

Règlement 2023 - 2024

TITRE III - LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET LES ETABLISSEMENTS

Chapitre 1 : L'affiliation

- **Article 301** - Procédure d'affiliation des **associations**
 - 1. Affiliation des associations ayant pour activité la pratique du basket-ball
 - Constitution des dossiers d'affiliation
 - Examen de la demande d'affiliation
 - Affiliation
 - 2. Renouvellement d'affiliation
 - **Article 302** – Rattachement territorial
 - 1. Rattachement territorial de club
 - Principe et exception
 - Procédure de rattachement
 - Décision
 - 2. Rattachement territorial d'équipe 5x5 ou 3x3
 - Principe et exception
 - Procédure de rattachement
 - Décision
 - **Article 303** – Procédure d'affiliation des **établissements**
 - 1. Constitution des dossiers d'affiliation
 - 2. Examen de la demande d'affiliation
 - 3. Affiliation et renouvellement d'affiliation
- Association*
- Rattachement territorial*
- Etablissement*

CONSTATS

- Organisé selon la forme juridique de l'association (association/établissement)
- Certaines parties règlementaires sont identiques entre les articles 301 et 303 : constitution du dossier, examen de la demande, affiliation, renouvellement.



Nous avons identifié **4 principes à introduire/modifier** concernant la démarche d'affiliation au sein des règlements généraux de la FFBB.

FFBB<> Clubs

Affiliations [Modifications réglementaires]

Création du statut d'association conventionnée (à l'image des établissements)

- Il s'agit de clarifier le processus d'affiliation pour les associations qui relevaient par le passé de l'affiliation type A2
- Reproduction de la logique appliquée aux établissements d'une affiliation en 2 étapes :
 1. Validation du projet de l'association
 2. Validation de la demande d'affiliation
- Dans cette situation, mise en place d'une convention personnalisée d'associations (selon la même logique que les Etablissements) pour définir les termes de la relation avec la Fédération :
 - Offre de pratique
 - Autorisations
 - Limites
- En cohérence avec la position prise par le Bureau Fédéral de septembre 2023, introduction de la « période probatoire » d'une saison sportive permettant de veiller au respect des engagements mentionnés dans la convention personnalisée d'association. (Régime dérogatoire à celui des associations affiliées pour 3 ans)

FFBB<> Clubs

Affiliations [Modifications règlementaires]

Création du statut d'association conventionnée (à l'image des établissements)

- La porte d'entrée dans notre Fédération se fait via le projet développé
- Analyser les projets de toutes les structures (associations et établissements) sollicitant une affiliation
- Déterminer les intentions, les motivations et les activités des structures via un nouvel outil (questionnaire)
- Observations de la Commission Fédérale Clubs sur les projets des structures. Elles sont basées sur l'analyse du questionnaire pour apporter une vision objective du projet déposé
- Validation des projets des structures en Bureau Fédéral :

	Etablissements	Associations
PROJET VALIDÉ	Affiliation validée > Contrat personnalisé d'établissement	Projet sans réserve : Affiliation validée
		Projet avec réserve(s) Convention personnalisée d'association
PROJET INVALIDÉ	Affiliation refusée	Affiliation refusée

Résolution

- Le Comité Directeur valide le principe de
 - **la création du statut d'association conventionnée (ex A2)**
 - **l'introduction de l'analyse du projet associatif dans la demande d'affiliation à la Fédération.**

Prochaine étape du travail

- **Etude sur l'autorisation (ou non) des associations conventionnées de signer une convention de CTC**

FFBB<> Clubs

Mémoire

Affiliations [Modifications réglementaires]

Modifications à étudier en relation avec la DAJI : Retrait ou perte d'affiliation

Compte tenu de cette volonté du Bureau Fédéral de mieux veiller sur l'activité des associations et des établissements affiliés, il est nécessaire de **clarifier la procédure sur le retrait ou la perte d'affiliation pour une structure (associations & établissement)**

- **Le retrait ou la perte d'une affiliation est-elle une mesure disciplinaire ou administrative ?**
- **Si le retrait est une mesure disciplinaire :**
 - Nécessité d'actualiser le Règlement Général Disciplinaire dans lequel seul la « suspension temporaire d'affiliation » est prévu dans l'article 22.1
- **Si le retrait est une mesure administrative :**
 - Nécessité d'actualiser le Titre IX des Règlements Généraux de la Fédération

Affiliations [Modifications règlementaires]

Contrat d'Engagement Républicain : quelles conséquences en cas de difficultés ?

Le Contrat d'Engagement Républicain (CER) est un élément indispensable pour les clubs affiliés en 2024 – 2025.

Il convient à présent de s'interroger concernant le suivi de ce Contrat d'Engagement Républicain :

- Quel contrôle éventuel ? Quel suivi ? Quels moyens associés ?
- Quelle procédure en cas de non-respect du Contrat d'Engagement Républicain (CER) ?
 - **Le non-respect du CER est-il :**
 - **Une infraction disciplinaire ?**
auquel cas il convient de modifier le Règlement Disciplinaire Général pour déterminer la suite à donner
 - **Une infraction administrative ?**
auquel cas il convient de modifier nos Règlements Généraux pour déterminer la suite à donner
 - **Aucun des deux, auquel cas il convient de déterminer une procédure ad hoc.**
- Quelle sécurisation de l'affiliation « papier » au-delà du 1er juillet 2024 pour veiller au dépôt du CER ?

Clubs<> Clubs

CTC [Modifications règlementaires]

Etat des lieux – Identification des manques dans les Règlements 2023 - 2024

TITRE III - LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET LES ETABLISSEMENTS

Chapitre 4 : Rapprochement de clubs

- **Article 333 - Conditions de l'homologation** d'une CTC
 1. Conditions à respecter par les clubs afin de faire homologuer leur demande de CTC (indications des potentielles dérogations accordées)
- **Article 338 - Les CTC Ultra-Marine et Corse**
 1. Détaille l'ensemble des démarches relatives aux CTC
- **Article 341 – Licence et règles de participation**
 1. Principe d'une licence AST CTC
 2. Règles de participation spécifiques aux inter-équipes évoluant dans les compétitions nationales et pré-nationales
 3. Règles de participation spécifiques aux inter-équipes évoluant en championnat régional (hors pré-national)
 4. Règles de participation spécifiques aux inter-équipes évoluant en championnat départemental
- **Article 342 – Obligations sportives**
 1. Obligations à respecter par la CTC et ses clubs membres

CONSTATS

- Manque de précision sur les conditions à respecter pour faire partie d'une Coopération Territoriale de Clubs
- Certains termes utilisés laissent place à différentes interprétations au sein de ces articles règlementaires



Nous avons identifié **6 principes** à introduire / modifier concernant le dispositif Coopérations Territoriales de Clubs au sein des règlements généraux de la FFBB.

Clubs<> Clubs

CTC [Modifications règlementaires]

VOTE

Modification n° 1 : Une association affiliée ne peut pas signer plusieurs conventions de CTC

- Au cours d'une même saison, **un club ne peut signer qu'une seule convention de CTC**
- *Finalité : Appliquer le principe « 1 club = 1 CTC » acté depuis la création du dispositif mais non formalisé dans les RG*

Résolution

Le Comité Directeur valide la modification proposée :

Une association affiliée ne peut pas signer plusieurs conventions de CTC

Clubs<> Clubs

CTC [Modifications réglementaires]

VOTE

Modification n° 2 : Un club signataire doit être réaffilié dès le 1^{er} juillet.

- **Un club signataire d'une convention de CTC devra renouveler son affiliation au plus tard le 1er juillet de la saison en cours**
- *Finalité : Ne pas homologuer des CTC composées de club n'ayant pas renouvelé leur affiliation*

Résolution

Le Comité Directeur valide la modification proposée :

Un club signataire d'une convention de CTC doit être réaffilié dès le 1^{er} juillet

Clubs<> Clubs

CTC [Modifications réglementaires]

VOTE

Modification n° 3 : La durée d'une convention de CTC s'exprime en saisons sportives (et non en années)

- La durée d'une convention CTC est de **2, 3 ou 4 saisons sportives** et non 2, 3 ou 4 ans.
- *Finalité : Améliorer la lisibilité des dispositions réglementaires*

Résolution

Le Comité Directeur valide la modification proposée :

La durée d'une convention de CTC s'exprime en saisons sportives (et non en années)

Clubs<> Clubs

CTC [Modifications réglementaires]

VOTE

Modification n° 4 : Ne pas identifier de commissions locales mais une structure déconcentrée dans sa globalité

- **Remplacer l'appellation "commissions départementales 5x5"** par le "**comité départemental/territorial***" lorsque cette appellation est utilisée dans le cadre d'une fixation de règle par une instance fédérale au sein du championnat départemental.
- *Finalité : Améliorer la lisibilité des dispositions réglementaires*

Résolution

Le Comité Directeur valide la modification proposée :

Ne pas identifier de commissions locales mais une structure déconcentrée dans sa globalité

Clubs<> Clubs

CTC [Modifications réglementaires]

VOTE

Modification n°5 : On entend par règle de participation les règles applicables aux compétitions 5 x 5 exclusivement

- Indiquer que la **réglementation sur la participation spécifique des inter-équipes** évoluant dans des championnats nationaux / régionaux / départementaux concerne **exclusivement les compétitions 5x5**.
- *Finalité : Différencier les réglementations sur la participation des inter-équipes au sein des championnats 5x5 et 3x3.*

Résolution

Le Comité Directeur valide la modification proposée :

Les règles de participation relatives aux inter-équipes sont les règles applicables aux compétitions 5 x 5 exclusivement

Clubs<> Clubs

CTC [Modifications réglementaires]

VOTE

Modification n°6 : Article 338 – Les CTC Ultra-Marine et Corse (CTCUM & Corse)

- Ajouter la **demande d'avis auprès de la Commission Fédérale Outre-Mer et Corse** lorsqu'une demande de création/renouvellement/modification/fin est créée.
- *Finalité : Favoriser la concordance entre la création et le projet de développement d'une CTC et son territoire.*

Résolution

Le Comité Directeur valide la modification proposée :

Ajout de l'avis de la Commission Fédérale Outre-Mer et Corse concernant l'homologation des conventions de CTC Ultramarine et Corse

Clubs<> Clubs

CTC [Modifications règlementaires]

Modification n°7 : La notion de majorité dans les effectifs = Le plus grand nombre (Principe de la majorité relative)

- L'utilisation du terme "majorité" est à remplacer avec les mots suivants : "le plus grand nombre" ;
- « **Le plus grand nombre de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents lors de la rencontre doit être licencié au sein du club porteur** » remplace « la majorité des joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents lors de la rencontre doit être licenciée au sein du club porteur » ;
- Finalité : Eviter des problèmes d'interprétation de la notion de majorité (relative ou absolue)
- **Il s'agit de clarifier la situation pour les compétitions départementales dans lesquelles les Comités Départementaux ou Territoriaux souhaiteraient appliquer une règle « du club porteur »**
- Exemple : Pour une Inter-équipe composée de 7 joueurs issus de 3 clubs signataires d'une convention de CTC :
 - Le club porteur fournit 3 joueurs, les deux autres clubs 2 joueurs.
 - Le club porteur fournit donc le plus grand nombre de joueurs par rapport aux deux autres clubs sans pour autant fournir la majorité des joueurs de l'équipe

Résolution

VOTE

Le Comité Directeur valide la modification proposée :

La notion de majorité dans les effectifs = Le plus grand nombre (Principe de la majorité relative)

Clubs<> Clubs

CTC [Modifications règlementaires]

Modification n°8 : Article 341.3 Règles de participation spécifiques aux inter-équipes évoluant en championnat départemental

- Ajouter un paragraphe indiquant que **les règles de brûlage en championnat départemental** sont **fixées par le comité départemental / territorial**.
- *Finalité : Avoir une cohérence sur l'ensemble de l'article 341 indiquant les règles de brûlage au sein des championnats nationaux, régionaux et donc départementaux.*
- **Il s'agit de réparer un oubli dans les Règlements Généraux pour les compétitions départementales dans lesquelles les Comités Départementaux ou Territoriaux souhaiteraient appliquer des règles de brûlages.**

Résolution

VOTE

Le Comité Directeur valide la modification proposée :

Sur les règles de brûlage en championnat départemental

Clubs<> Clubs

CTC [Proposition]

VOTE

Collaboration sportive 5x5 au niveau régional (hors qualificatif au championnat de France)

- En conséquence de la réaffirmation du principe « CTC = Coopération pour du développement », des remarques avaient été formulées concernant les CTC à vocation sportive notamment pour les niveaux régionaux
- La Commission Fédérale Clubs s'est penchée sur la question et propose au Bureau Fédéral d'abandonner la piste de la création d'un dispositif spécifique ou dérogatoire concernant les coopérations sportives dans les niveaux régionaux
 - En Jeunes : la participation aux compétitions du niveaux le plus adapté à chacun faisait parties des objectifs donnés au dispositif des CTC.
 - En Seniors : les dispositifs existants (Inter-équipes au sein d'une CTC ou Union) semblent suffisants au regard des demandes sporadiques. Créer un dispositif complémentaire ou dérogatoire serait ajouter une complexité

Résolution

Le Comité Directeur valide la proposition :

Abandon de l'étude de création d'un dispositif de coopération sportive 5x5 complémentaire

Clubs<> Clubs

CTC [Modification règlementaire]

Union + CTC : Autorisation pour un club d'être membre d'une Union et signataire d'une convention de CTC

- En conséquence de la réaffirmation du principe « CTC = Coopération pour du développement », des remarques avaient été formulées concernant les CTC à vocation sportive notamment pour les niveaux nationaux et qualificatifs aux championnats de France.
- La Commission Fédérale Clubs s'est penchée sur la question et propose au Bureau Fédéral
 1. De donner la possibilité à des clubs signataires d'une convention de CTC de devenir membre **d'une Union Sportive Jeunes**
 2. De ne pas donner la possibilité à des clubs signataires d'une convention de CTC de devenir membre **d'une Union Sportive Seniors**
- **La différenciation Seniors / Jeunes est principalement fondée sur l'absence de droits sportifs en Jeunes, contrairement au Seniors.**
- Cette nouvelle possibilité de collaboration de clubs sur un territoire exclusivement pour les compétitions « Elite » permettrait de simplifier le projet sportif collectif sur les territoires, notamment dans les secteurs les plus denses.
- **Cette possibilité donnerait également la possibilité aux Ligues régionales de fédérer plus librement les clubs autour de projet de formation liés au PPF (équipes U15 Elites, Sorties de Pôles hors Centre de Formation ...)**

Clubs<> Clubs

CTC [Modification réglementaire]

Union + CTC : Autorisation pour un club d'être membre d'une Union et signataire d'une convention de CTC

Pour mémoire

Division	Nombre de places	Nombre d'Inter-équipes
NF U15	48	13 (27%)
NM U15	48	14 (29%)
NF U18 A	48 (dont 30 hors CF)	0
NF U18 B		7 (23%)
NM U18	60 (dont 21 hors CF)	6 (28%)

Société et Mixités

Société et Mixités

Informations Générales

- Retour sur les premières Journées de la Responsabilité sociale (ex-Forum Citoyen)
 - Les participants attribuent une note de moyenne de 4,92/5 à ces journées.
 - Les 3 plénières et les 5 ateliers ont permis aux participants d'être outillés sur des thématiques fortes.
 - Les émissions de cet événement sont estimées à 2,59 tonnes équivalent CO2. Le principal poste d'émission étant pour l'hébergement (41%).
- Les secondes journées de la RSO (Janvier 2025)
 - Le principe de lancer l'appel à candidature a été validé par le Bureau Fédéral.



Le Bureau Fédéral de février a validé de lancer un nouvel appel à candidature pour l'organisation des Journées de la RSO en janvier 2025.

Société et Mixités

Nouvel outil mis à disposition de tous et toutes

- Lancement de l'e-learning « Prévenir et lutter contre les incivilités » disponible sur SportEEF et en accès libre sur le site internet de la FFBB.



Société et Mixités

Basket sans violence

- Dans le cadre de sa convention entre la FFBB et l'association Colosse aux pieds d'Argile, la Fédération finance une intervention par saison pour chaque Ligue métropolitaine et fait le lien avec les Ligues ultra-marines lors des déplacements de l'association. Au 8 février, la FFBB a reçu 4 demandes d'interventions.

Ligue	Date de réception de la demande	Saison	Date de l'intervention	Raison
HDF	17/07/2023	2023/2024	Dernier trimestre 2023	
CVL	24/07/2023	2023/2024	21/10/2023	Automnales
IDF	06/09/2023	2023/2024	16/09/2023	Recyclage entraîneurs régionaux
BRE	30/11/2023	2023/2024	1er trimestre 2024	Dirigeants

Outre Mer et Corse

Outre Mer et Corse

Point Général

- **Toutes les ligues Ultra-Marines concernées par le PSF 2024 ont été sollicitées pour une adaptation de la note de cadrage clubs aux priorités de leur territoire.**

PSF

Projet Sportif Fédéral 2024

Campagne **Ultra-Marin**

- **Constats:**

- Crédits bloqués pour les ligues et les clubs
- Fongibilité entre territoire UM mais pas entre UM et Métropole
- Retard important tous les ans pour solder la campagne UM
- Qualité des dossiers ligues et clubs

- **Objectifs:**

- Terminer la campagne d'instructions des demandes des structures UM (clubs et Ligues) avant les dossiers métropolitains
- Ne pas pénaliser les structures métropolitaines (notification) par le délai d'instruction des dossiers UM

- **Propositions:**

- Avoir une instruction des dossiers ligues puis des dossiers clubs par territoire
- 15 mars : fin du dépôt des dossiers ligues
 - Maintenir les pourcentages de répartition par dispositif utilisé en 2023
 - Entretien avec chaque ligue avant fin février pour préparer le dossier à déposer
- 15 avril : fin du dépôt des dossiers clubs
- Note de cadrage territoriale selon les propositions de la ligue validée par la FFBB

Projet Sportif Fédéral 2024

Campagne **Comités et Ligues**

- **Constats:**

- Dernière année de l'olympiade
- Bilan du dispositif à faire en juillet 2024
- Des baisses ou hausses importantes entre 2023 et 2022 (application du principe de fin de l'historique)

- **Objectifs:**

- Limiter les variations en 2024 par rapport
- Prendre en compte l'activité de la structure par rapport à la forme du dossier

- **Propositions:**

- Valoriser l'activité par rapport au dossier :
 - Réduire le poids de l'évaluation du dossier (80% en 2023)
 - proposition à débattre selon simulation : 50%
 - Maintenir la pondération sur le projet de structure (10%)
 - pas de modification du projet entre 2023 et 2024
 - Pas de demande de nouveaux projets, pas de nouvelles instructions
 - Augmenter la valorisation de l'activité par la grille indicateur (10% en 2023)
 - proposition à débattre selon simulation : 40%

Projet Sportif Fédéral 2024

Clubs – Experts territoriaux

- **Contexte:**

La FFBB a demandé aux Ligues et Comités de proposer la liste des experts territoriaux pour l'instruction des demandes des clubs.

Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté <u>6 experts</u>	Bretagne <u>10 experts</u>	Centre-Val-de-Loire
Grand Est <u>10 experts</u>	Hauts-de-France <u>9 experts</u>	Île-de-France	Normandie <u>8 experts</u>
Nouvelle-Aquitaine <u>10 experts</u>	Occitanie <u>9 experts</u>	Pays de la Loire <u>9 experts</u>	Sud <u>10 experts</u>

Un contact va être pris individuellement avec chaque expert territorial pour :

- Confirmer avec l'intéressé qu'il est bien mobilisé
- Expliquer de manière globale la mission
- Fiabiliser les adresses mails et coordonnées pour l'accès aux outils collaboratifs

Projet Sportif Fédéral 2024

Clubs – Référents Ligue et Comité

- **Contexte:**

La FFBB a proposé que les ligues et les comités puissent proposer à la FFBB un référent PSF, afin de faciliter la circulation des informations et organiser l'accompagnement des clubs dans leur demande de subvention pendant la phase d'accompagnement territorial (ouverture LCA **jusqu'au 15 avril 2024**).

Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne Référente : Mathilde HEMERY	Centre-Val-de-Loire
Grand Est Référent : Thierry PONS	Hauts-de-France Référent : Michel DORMIEU	Île-de-France	Normandie
Nouvelle-Aquitaine Référent : Simon BRUNERIE	Occitanie	Pays de la Loire Référent : Mehdi R'KIOUAK	Sud

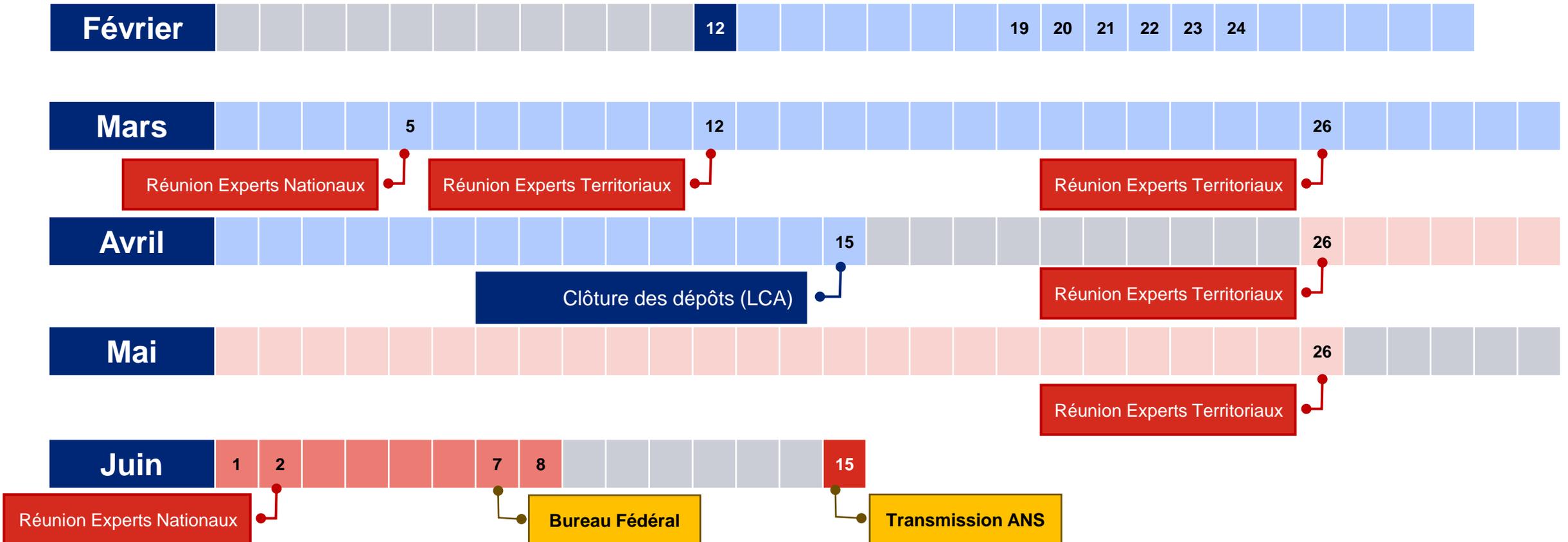
Projet Sportif Fédéral 2024

Clubs – Campagne 2024

Diffusion
en séance

Calendrier :

Période dédiée aux clubs (12/02 au 15/04)
Période dédiée aux experts (26/04 au 26/05)
Finalisation par la CF PSF
Périodes dédiées au service



Projet Sportif Fédéral Clubs – Campagne 2024

Diffusion
en séance

• Accompagnement des clubs :

- Lancement de la campagne le lundi 12 février 2024 lors du « Rendez-vous avec les Clubs » (Annonce des Webinaires d'accompagnements)
- Webinaires d'accompagnements durant la semaine du 19 au 25 février 2024 :
 - Lundi 19 : Dispositif n°1 – Structurer son club
 - Mardi 20 : Dispositif n°2 – 5x5
 - Mercredi 21 : Dispositif n°3 – 3x3
 - Jeudi 22 : Dispositif n°4 – VxE
 - Vendredi 23 : Dispositif n°5 – RSO
- Pour celles et ceux qui ne pourront pas se connecter tous les soirs, comme les années précédentes, les webinaires seront disponibles en Replay sur eFFBB
- Possibilité pour les LR et les CD/CT de mettre en place un accompagnement territorial

Projet Sportif Fédéral Clubs – Campagne 2024

Diffusion
en séance

- **Accompagnement des experts :**

- Comme initialement prévu par la CF Clubs et pour faire suite aux réunions de zones, mise en place d'un accompagnement des experts territoriaux
- Etape 1 : Réunion en visio le **mardi 12 mars à 19 h 00**
Présentation du mode de fonctionnement + Travail concerté sur les critères
Transmission de dossiers clubs 2023 pour « étude de cas »
- Etape 2 : Réunion en visio le **mardi 26 mars à 19 h 00**
Mise en commun de l'étude de cas et échanges
Définition de la vision partagée et de la méthodologie concerté
- Cet accompagnement ne sera productif **qu'en cas de participation effective des personnes désignées** par les Ligues Régionales

Projet Sportif Fédéral Clubs – Campagne 2024

Diffusion
en séance

• Evaluation des dossiers et critères:

- Comme initialement prévu par la CF Clubs et pour faire suite aux réunions de zones, réduction des critères d'évaluation :
 - Des dispositifs : Travail concerté avec les experts territoriaux durant le mois de mars
 - Des projets de club : Travail mené par le Service Clubs
- Comme initialement prévu par la CF Clubs à l'issue des remontées par les LR
 - Evaluation des projets déposés par les clubs du 26 avril au 26 mai 2024
Attention : compte tenu des délais allongés, la non-transmission de l'évaluation au 26 mai entrainera la non prise en considération du projet dans l'attribution
 - Transmission de la grille de critères réduites aux LR au plus tard le 15 avril
 - Mise à disposition des données « Observatoire » aux LR pour les clubs demandeurs au plus tard le 15 avril (prise en compte des données au 31 mars).
- **Rappel : l'évaluation des projets de clubs est prise en compte pour 30% de l'enveloppe.**

Projet Sportif Fédéral Clubs – Campagne 2023

Diffusion
en séance

- Information des clubs et des structures sur les attributions 2023
- Suite à l'évolution de la position du BF (08.12.23) sur la diffusion des informations et pour faire suite aux réunions de zones , avant le début 19 février 2024:
 - Transmission par note sur eFFBB du **bilan synthétique du PSF Clubs**
Document réalisé par la CF Clubs / Mission PSF
 - Transmission par **mail individuel à chaque club demandeur** + copie CD/CT et LR d'un courrier FFBB (signature JPS) et de l'explication via le « **Nutriscore** » . Document réalisé par la CF Clubs / Mission PSF
 - Transmission par **mail individuel à chaque CD/CT et LR du tableau de synthèse des montants attribués (ou non)** aux clubs en 2023 par dispositif. Document réalisé par la CF Clubs / Mission PSF

Projet Sportif Fédéral Clubs – Campagne 2023

Diffusion
en séance

• Evaluation des actions menées en 2023

- **Groupe 1 :** **Les 20 plus gros montants** = **20 clubs**
Evaluation par la CF Clubs (Experts Nationaux)
Etape 1 avant le 15 avril (date de limite de dépôt)
Etape 2 entre le 15 juin et le 30 septembre
- **Groupe 2 :** **10% par Ligue Régionale** = **45 clubs**
Evaluation par la CF Clubs (Experts Nationaux)
Etape unique entre le 15 juin et le 30 septembre
- **Groupe 3 :** **Tous les autres** = **364 clubs**
Eléments financiers : Mission PSF
Compte rendu : LR + CD/CT du 15 juin au 30 septembre

- **Evaluation des actions menées en 2023**

- **Pour les clubs relevant du Groupe 3, le travail est coordonné par les LR et réalisé selon la méthode définie dans chaque LR en concertation avec les CD/CT**
- Les éléments du bilan devront parvenir via les LR au plus tard le 30 septembre pour compilation avec l'évaluation financière menée par la Mission PSF et les évaluations menées pour les groupes 1 et 2

Attention : compte tenu des délais allongés, la non-transmission du bilan au 30 septembre entrainera le classement des actions concernées en « Non réalisée » et pourraient provoquer le rappel des subventions versées.

- L'ensemble de l'analyse des CRF sera transmis à l'ANS au plus tard le 31 octobre

Collectivités Locales et Infra

Equipements

Retour sur les Réunions avec les CDE

Classements S&T - France 2024

7289 salles/terrains recensées sur FBI

74% salles/terrains classés (n = 5390)

- 53% de salles classées H1
- 19% de salles classées H2
- 2% de salles classées H3

25% sous réserves

- Dont 4/5 sont des H1SR

Seulement **50** terrains extérieurs classés sur FBI.

- Dont **45** sont des **T3**

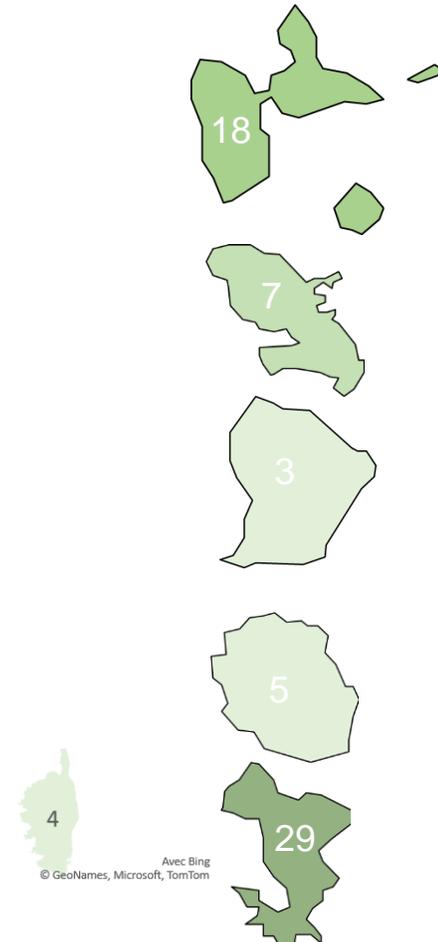
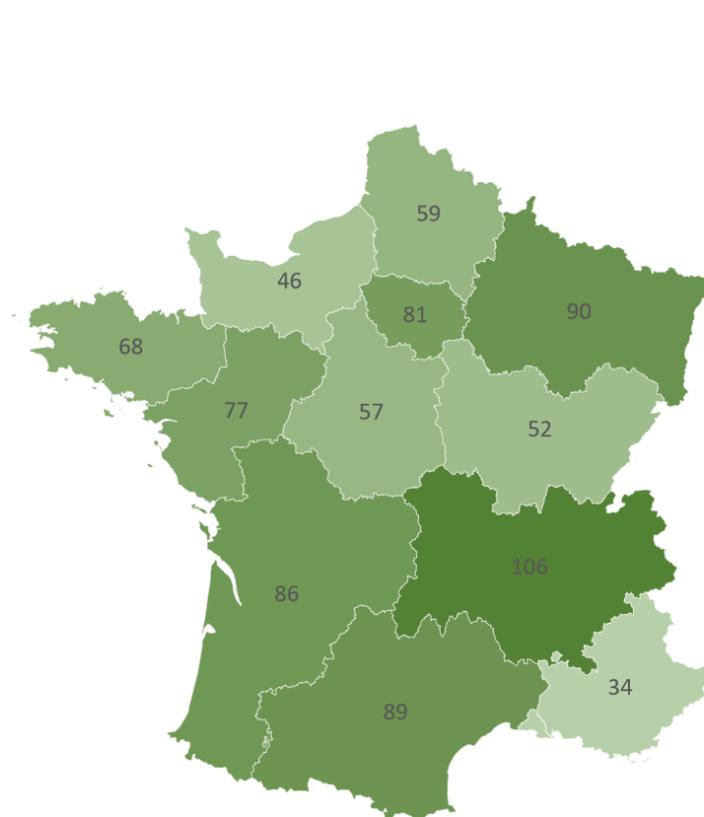
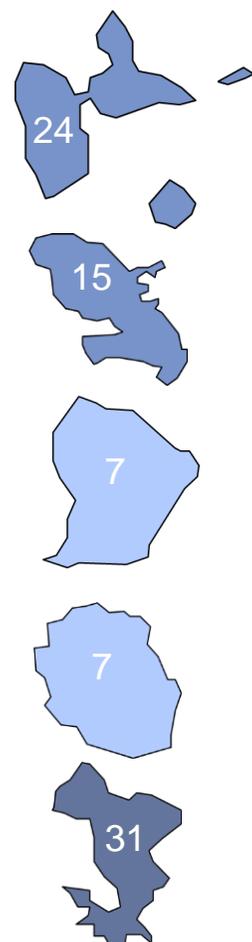
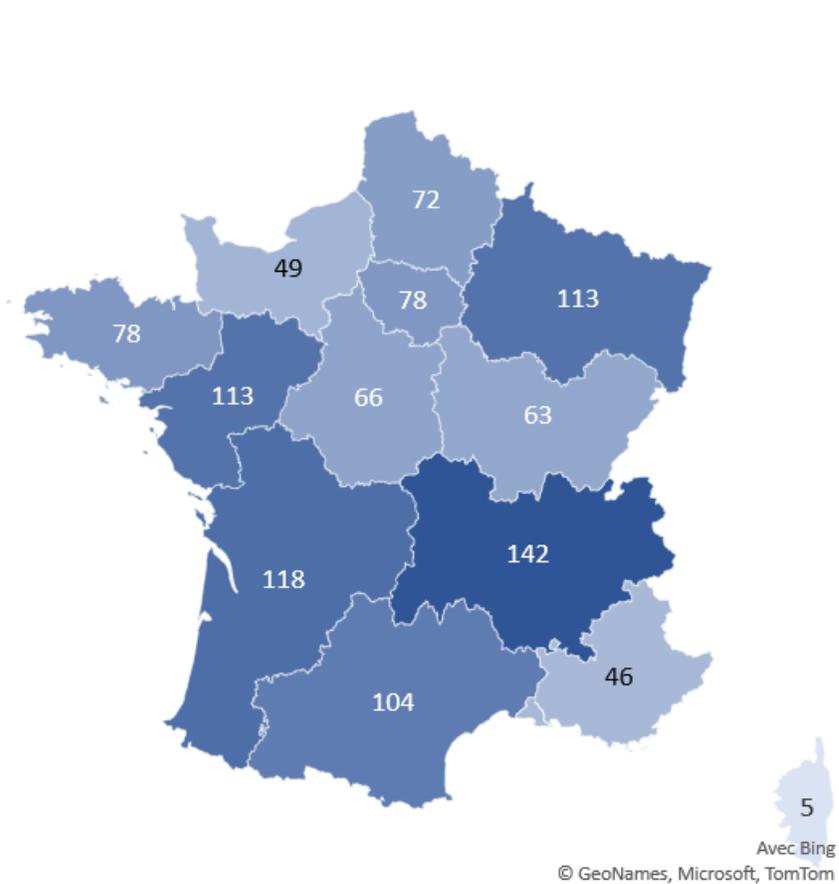


Evolution des clubs –80 licenciés

Evolution des clubs à moins de 80 licenciés

Province	Nombre de clubs composés de moins de 80 licenciés saison 2021-2022	Nombre de clubs composés de moins de 80 licenciés saison 2022-2023	Nombre de clubs composés de moins de 80 licenciés saison 2023-2024	Pourcentage de clubs composés de moins de 80 licenciés sur la totalité des clubs affiliés lors de la saison 2023-2024
Auvergne-Rhône-Alpes	142	114	106	21%
Bourgogne-Franche-Comté	63	51	52	39%
Bretagne	78	63	68	27%
Centre-Val de Loire	66	60	57	32%
Corse	5	4	4	33%
Grand Est	113	93	90	30%
Hauts-de-France	72	59	59	18%
Île-de-France	78	75	81	22%
Normandie	49	45	46	27%
Nouvelle-Aquitaine	118	95	86	22%
Occitanie	104	91	89	33%
Pays de la Loire	113	85	77	20%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	46	46	34	20%
Ultramarins				
Guadeloupe	24	15	18	50%
Martinique	15	10	7	33%
Guyanne	7	3	3	27%
La réunion	7	7	5	20%
Mayotte	31	28	29	73%
Total	1131	944	911	

Evolution des clubs à moins de 80 licenciés



Evolution des clubs à moins de 80 licenciés

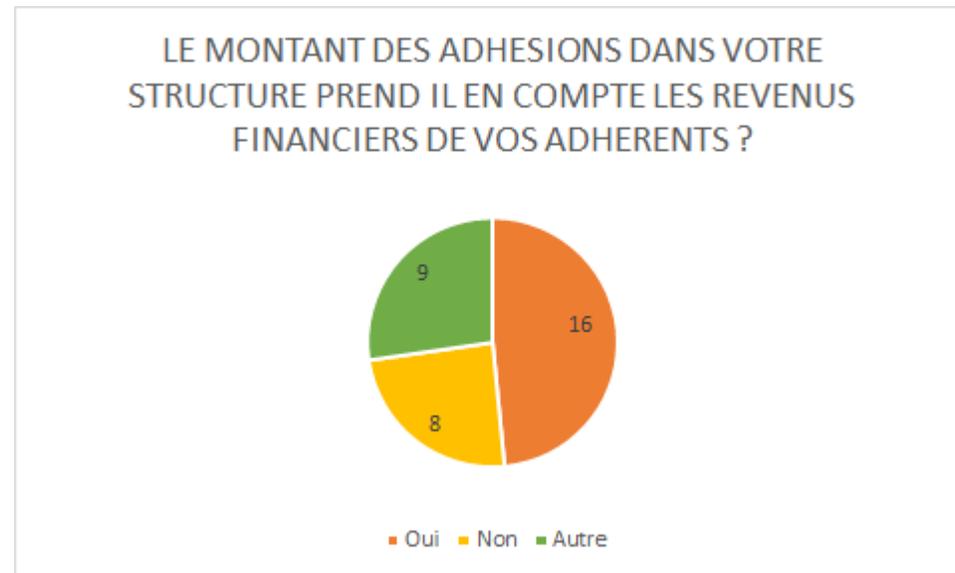
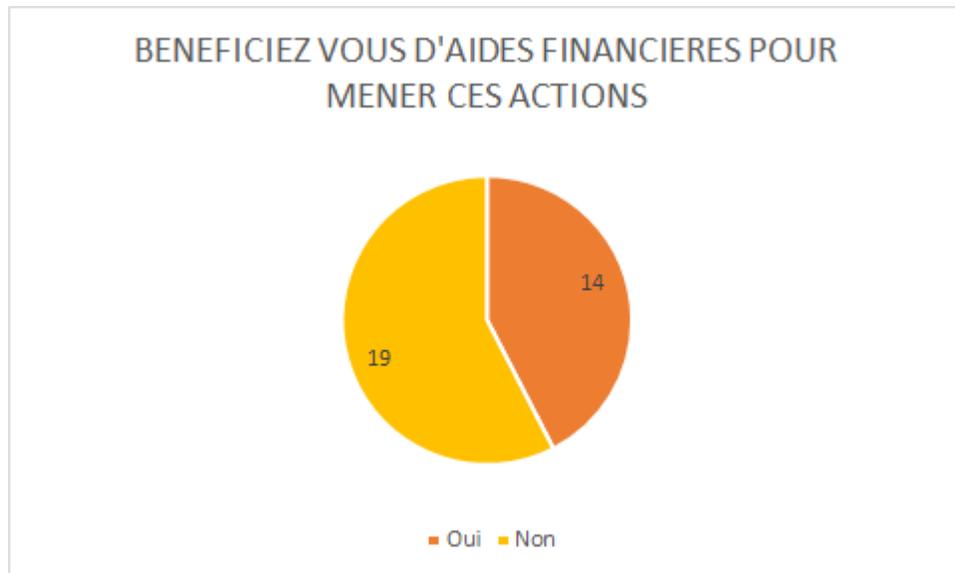
CD	Départements	Nombre de clubs composés de moins de 80 licenciés saison 2021-2022	Nombre de clubs composés de moins de 80 licenciés saison 2023-2024	Différentiel entre la saison 2021-2022 et 2023-2024
44	Loire-Atlantique	28	17	-11
71	Saône-et-Loire	36	25	-11
59	Nord	31	23	-8
85	Vendée	24	16	-8
72	Sarthe	31	24	-7
73	Savoie	13	6	-7
40	Landes	21	15	-6
76	Seine-Maritime	49	43	-6
87	Haute-Vienne	18	12	-6
22	Côtes-d'Armor	17	12	-5
29	Finistère	19	14	-5
30	Gard	11	6	-5
49	Maine-et-Loire	24	19	-5
62	Pas-de-Calais	23	18	-5
68	Haut-Rhin	21	16	-5
86	Vienne	9	4	-5
01	Ain	9	4	-5
35	Ille-et-Vilaine	26	22	-4
38	Isère	21	17	-4
42	Loire	27	23	-4
43	Haute-Loire	7	3	-4

Performance sociale dans les clubs

Société et Mixités

Un basket Performant Socialement : Identification des clubs engagés et des actions déployées

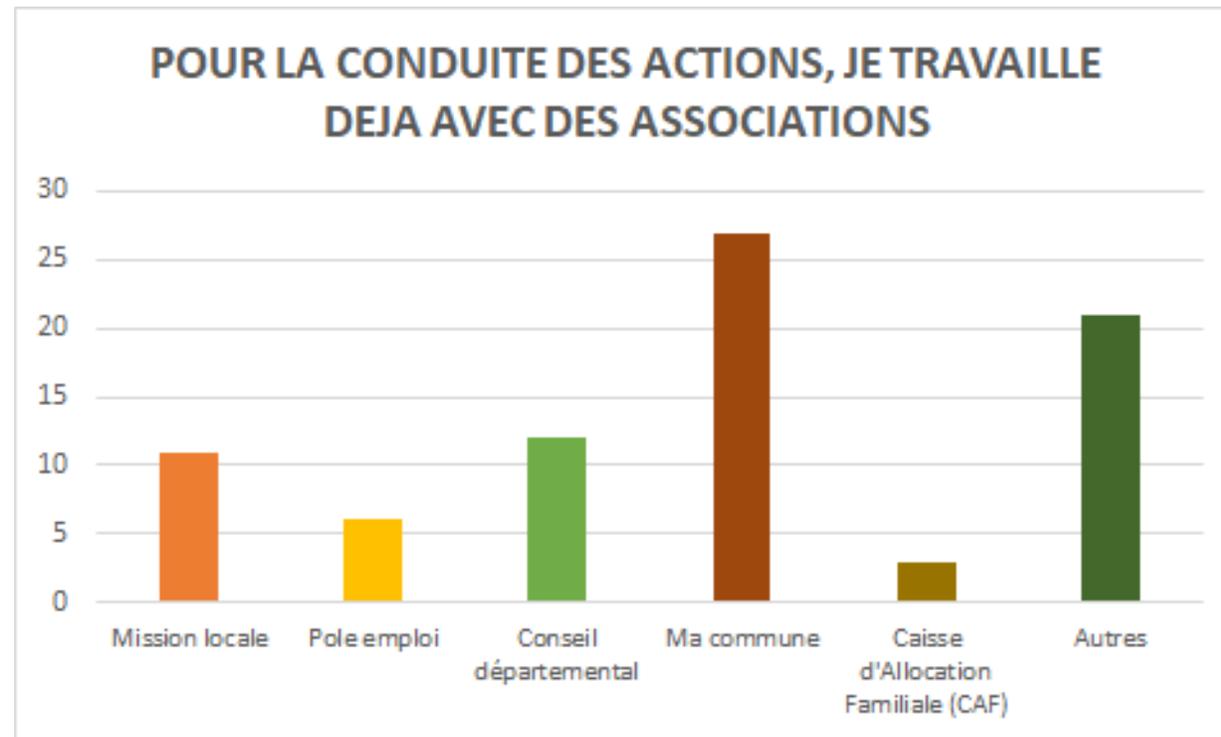
- Lancement de l'identification des clubs sportifs engagés dans la performance sociale (33 réponses).



Société et Mixités

Un basket Performant Socialement : Identification des clubs engagés et des actions déployées

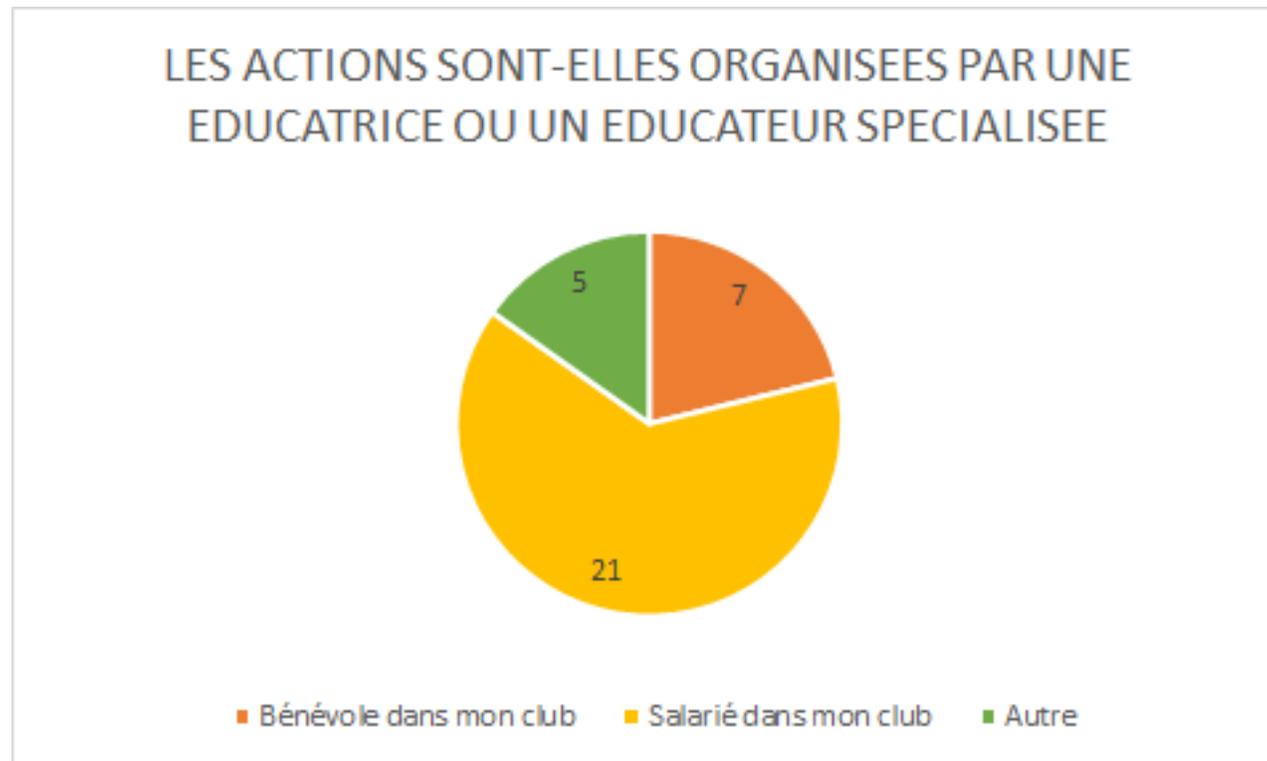
- Lancement de l'identification des clubs sportifs engagés dans la performance sociale (33 réponses).



Société et Mixités

Un basket Performant Socialement : Identification des clubs engagés et des actions déployées

- Lancement de l'identification des clubs sportifs engagés dans la performance sociale (33 réponses).



Classement des salles

Bilan Régional - BFC

- 260** salles recensées sur FBI
- **186** classées (72%)
 - **15%** sous réserves
 - **48** salles désignées non classées

H1	H2	H3
117 (63%)	35	5

- **2** terrains classés **T3**

CD58 = PAS DE CDE ?



Bilan Régional - GES

- 581** salles recensées sur FBI
- **433** classées (74%)
 - **13%** sous réserves
 - **82** salles désignées non classées

H1	H2	H3
272 (62%)	93	13

- **1** terrain classé **T3**



Bilan Régional - IDF

- 795** salles recensées sur FBI
- **396** classées (51%)
 - **39%** sous réserves
 - **336** salles désignées non classées

H1	H2	H3
168 (42%)	66	4

- **5** terrains classés **T3**



Bilan Régional - HDF

618 salles recensées sur FBI

- **346** classées (56%)
- **40%** sous réserves
- **170** salles désignées non classées

H1	H2	H3
121 (35%)	73	10

- **0** terrain(s) classé(s)



Bilan Régional - NOR

- 384** salles recensées sur FBI
- **240** classées (62,5%)
 - **32,5%** sous réserves
 - **82** salles désignées non classées

H1	H2	H3
107 (45%)	46	5

- **2** terrains classés **T3**



Bilan Régional - OCC

- 563** salles recensées sur FBI
- **442** classées (79%)
 - **35%** sous réserves
 - **43** salles désignées non classées

H1	H2	H3
206 (46%)	73	7

- **5** terrains classés **T3**



Bilan Régional – SUD (PACA-COR)

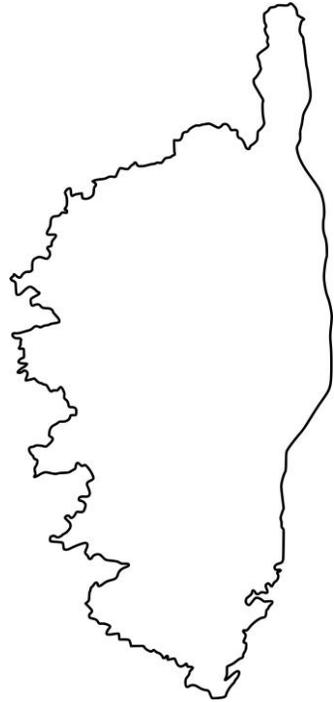
- 358** salles recensées sur FBI
- **203** classées (57%)
 - **26%** sous réserves
 - **76** salles désignées non classées

H1	H2	H3
66	74 (36,5%)	9

- **2** terrains classés **T3**



Ligue Corse



47%

de salles classées

21 salles recensées sur FBI

10 classées / **11** non classées / **1** réserves

6 salles désignées non classées

H1	H2	H3
2	7	0

Bilan Régional - CVL

358 salles recensées sur FBI

- **288** classées (80,5%)
- **24%** sous réserves
- **23** salles désignées non classées

H1	H2	H3
154 (53,5%)	52	8

- **1** terrains classés **T2**
- **3** terrains classés **T3**



Bilan Régional - NAQ

- 790** salles recensées sur FBI
- **636** classées (80,5%)
 - **21%** sous réserves
 - **71** salles désignées non classées

H1	H2	H3
354 (56%)	133	13

- **1** terrain classé **T3**



Bilan Régional - BRE

525 salles recensées sur FBI

- **326** classées (62%)
- **40%** sous réserves
- **127** salles désignées non classées

H1	H2	H3
139 (43%)	52	4

- **3** terrains classés **T3**



Bilan Régional - PDL

- 896** salles recensées sur FBI
- **839** classées (94%)
 - **18%** sous réserves
 - **9** salles désignées non classées

H1	H2	H3
545 (65%)	129	11

- **5** terrains classés **T3**



Bilan Régional - ARA

1161 salles recensées sur FBI

- **1003** classées (86%)
- **18,5%** sous réserves
- **56** salles désignées non classées

H1	H2	H3
595 (58,2%)	200	18

- **1** terrains classés **T1**
- **3** terrains classés **T2**
- **16** terrains classés **T3**

